Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260504-DAG260403-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026
Date de convocation : 24 avril 2026 ***Question : DAG n° 26-04-03*** ***Rapporteur : Philippe EUZEN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 30*** ***Nombre de conseillers votants : 32*** ***Nombre de suffrages exprimés : 32*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 32*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Absent : Ahamada ZOUBEIRI. Ont donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Valérie SCATTOLIN à Enzo DE GREGORIO. Secrétaire de séance : Catherine TRÉANTON.

> COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)– DÉSIGNATION DES MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 ;

Vu le courrier du 30 mars 2026 de la Directrice Départementale des Finances Publiques pour le renouvellement des membres de la commission consultative des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 21 avril 2026 ;

Considérant qu'aux termes de l'article 1650 du code général des impôts susvisés, il y a lieu d'instituer, dans chaque commune de plus de 2 000 habitants, une commission communale des impôts directs composée de neuf membres, dont le maire (ou l'adjoint délégué) qui la préside et huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants ;

Considérant que pour être commissaire, les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260504-DAG260403-DE

Considérant que les commissaires ainsi que les huit suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées ;

Considérant que la commune de Morlaix comporte plus de 2 000 habitants et qu'à ce titre 32 propositions de personnes sont attendues ;

Considérant que sont présentés, pour être désignés par le DDFIP, les contribuables suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Annie BERGOT-LE CALVEZ	Gilles BARNET
Marie-Hélène LE GUEN	Pascal SCATTOLIN
Hervé GOUEDARD	Sébastien PORTIER
Marie-Françoise MADEC	Ismaël DUPONT
Stéphane POSTOLLEC	Justine TREHOREL
Pascal TAVERNEY	Claire BIZOT
Hervé LE JEUNE	Anne GÉRÉEC
André PAULUS	Juliette MANNEVY
Michelle GAMBACHE	Michel CLECH
Yvon GUYOMAR	Marcel LELAY
Jean-Claude LE BARS	Ronan PEROT
Christian SPAGNOL	Elisabeth CARIOU
Muriel LAURANS	Frédéric L'AMINOT
Olivier BELLEC	Alain DANIELLOU
Georges AUREGAN	Bérangère MORISSET-BERNARD
Camille JEGO	Daniel BÂCHE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : décident à l'unanimité que l'élection des membres se fera par un vote à main levée ;
- Article 2 : approuvent la liste des 16 contribuables titulaires et des 16 contribuables suppléants qui seront présentés au directeur des finances pour composer la CCID comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Annie BERGOT-LE CALVEZ	Gilles BARNET
Marie-Hélène LE GUEN	Pascal SCATTOLIN
Hervé GOUEDARD	Sébastien PORTIER
Marie-Françoise MADEC	Ismaël DUPONT
Stéphane POSTOLLEC	Justine TREHOREL
Pascal TAVERNEY	Claire BIZOT
Hervé LE JEUNE	Anne GÉRÉEC
André PAULUS	Juliette MANNEVY
Michelle GAMBACHE	Michel CLECH
Yvon GUYOMAR	Marcel LELAY
Jean-Claude LE BARS	Ronan PEROT
Christian SPAGNOL	Elisabeth CARIOU
Muriel LAURANS	Frédéric L'AMINOT

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260504-DAG260403-DE

Annie BERGOT-LE CALVEZ	Justine TREHOREL
Marie-Hélène LE GUEN	Claire BIZOT
Olivier BELLEC	Alain DANIELLOU
Georges AUREGAN	Bérangère MORISSET-BERNARD
Camille JEGO	Daniel BÂCHE

- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Catherine TRÉANTON

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT